

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, vingt heures et trente minutes, le vendredi 15 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>rs</sup> METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M<sup>mes</sup> HERBET, LEBRUN, Adjoints, M<sup>mes</sup> BRUNET, HETELAY, DEMORY, HOLTZMANN, ROGIER, TELLIER, M<sup>rs</sup> CARLIER, THUILLIER, VIOLETTE.

Absents excusés : M<sup>me</sup> DIRUY qui donne pouvoirs à M. BIENAIME,  
M<sup>me</sup> GAPENNE qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> DEMORY,  
M<sup>me</sup> PRUVOST qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> BRUNET,  
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à M. CARLIER,  
M. DARIBOT qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M. LOGNON qui donne pouvoirs à M. METAIS,  
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> LEBRUN,  
M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> LEBRUN Céline.

## ANNULATION DE TITRES - DM 1

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé du Maire,
- Vu l'état des restes à recouvrer arrêté au 28 septembre 2021 et adressé par M<sup>me</sup> la Perceptrice,
- Considérant l'insuffisance des crédits portés à l'article 673 du budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'annuler les titres suivants :

NOM	EXERCICE	PIECE	PEC	MONTANT	ANNOTATION
COMMUNE DE FLESSELLES	2008	T 185	21/11/2008	300.00	
COMMUNE DE FLESSELLES	2009	T 210	04/11/2009	350.00	
COMMUNE DE LONG	2011	T 191	23/11/2011	354.00	
COMMUNE DE PONT REMY	2011	T 192	23/11/2011	354.00	
RICOH	2011	T 22	21/03/2011	69.88	
COMMUNE DE PONT REMY	2012	T 261	18/12/2012	354.00	
COM DE COM DU HAUT CLOCHER	2014	T 200	04/11/2014	1 137.00	
COMMUNE DE CRAMONT	2014	T 206	04/11/2014	379.00	
COMMUNE DE BOUCHON	2015	T 40	24/03/2015	48.05	
COMMUNE VILLE LE MARCLET	2015	T 41	24/03/2015	292.05	
COMMUNE VILLE LE MARCLET	2015	T 188	01/12/2015	758.00	
BNP PARIBAS RICOH	2016	T 137	28/11/2016	1 140.00	
COMMUNE DE CANAPLES	2017	T 164	12/10/2017	354.00	
COMMUNE DE L'ETOILE	2017	T 166	12/10/2017	1 062.00	
COMMUNE DE VILLE LE MARCLET	2017	T 169	12/10/2017	354.00	
COMMUNE DE SAINT OUEN	2017	T 171	12/10/2017	1 062.00	
COMMUNE DE CANAPLES	2017	T 177	12/10/2017	708.00	
COMMUNE DE LONGPRES LES CORPS SAINTS	2017	T 182	12/10/2017	354.00	
COMMUNE DE SAINT OUEN	2017	T 183	12/10/2017	1 062.00	
EXTERION MEDIA	2017	T 250	19/12/2017	320.00	
CFP FLIXECOURT	2017	T 253	18/12/2017	0.60	
VIKING DIRECT	2017	T3518471611	18/12/2017	482.31	
PATINOIRE FLIXECOURT	2018	T 249	31/12/2018	5 000.00	Erreur lors de l'enregistrement deux titres fait pour le même virement
COM DE COM DU HAUT CLOCHER	2019	T 169	27/08/2015	1 062.00	
MAHUE MARINA	2019	T 192	30/09/2019	20.00	
DENIS JEAN BAPTISTE	2019	T 18	13/02/2019	9 931.92	Changement de tiers par SARL du Château Mr DENIS Jean Baptiste ne fait plus partie de cette société. Un autre titre va être fait.
TOTAL				27 308.81	

- d'imputer la dépense totale de 22 308.81€ à l'article 673,
- de prélever la somme nécessaire de l'article 60631 (fournitures d'entretien) pour alimenter l'article 673.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à construire un nouveau centre technique municipal ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ce cadre, de diligenter un appel public à concurrence en vue du choix d'un maître d'œuvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à diligenter la procédure d'appel public à concurrence permettant de choisir un maître d'œuvre pour la construction du nouveau centre technique municipal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

-Vu l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

-Vu ce rapport approuvé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de FLIXECOURT/VILLE-LE-MARCLET (SIAEP) au titre de l'exercice 2020,

-Attendu que la Commune de FLIXECOURT est adhérente audit SIAEP,

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le SIAEP de FLIXECOURT/VILLE-LE-MARCLET,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SITE DE FLIXECOURT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

-Vu l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

-Vu ce rapport approuvé par le SITE de FLIXECOURT au titre de l'exercice 2020,

-Attendu que la Commune de FLIXECOURT est adhérente audit SITE,

-Ouïe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux de FLIXECOURT, pour l'année 2020,

-autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **SUBVENTION**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte le versement de la subvention suivante :

●PECHE 5 000.00 €

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **CESSION DE TERRAIN A M. LINGNER**

**Annule et remplace la délibération N°04/2021/28 du 10/09/2021**

-Vu la demande de M. LINGNER Philippe, domicilié 2 Lotissement des Verts Coteaux, à FLIXECOURT, tendant à procéder à l'acquisition d'un terrain à prendre dans la parcelle AK 677 sise à FLIXECOURT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de céder à M. LINGNER, une surface de terrain d'environ 200 m<sup>2</sup> au prix de 5 euros le m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AK 677 susmentionnée (surface exacte à déterminer après bornage du terrain),

-les frais d'acte et de bornage étant à la charge de M. LINGNER Philippe, demandeur,

-autorise M. le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## **INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

-Où l'exposé de Monsieur le Maire,

-Vu l'arrêté préfectoral N° 21/503 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Mairie de FLIXECOURT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à procéder à l'installation de tout système de vidéoprotection sur le territoire communal et à signer tout acte et convention relatifs à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

-L'entreprise JJA a présenté son étude concernant le trafic des poids lourds.

-La Mairie a signé une convention de partenariat concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance aux 2 entrées de la Commune sur la RD 1001.